



Deuxième Conférence de l'Union Bancaire Francophone

Bruxelles, le 4 avril 2014

L'éducation financière : une priorité pour un partenariat entre acteurs publics et privés

Recommandations

I - L'éducation financière, un enjeu majeur pour l'intégration économique et citoyenne

Pour qu'un citoyen soit intégré dans nos sociétés, il lui faut comprendre les éléments financiers de base : gestion d'un compte bancaire simple, moyens de paiement, emprunt, prêt, placement. C'est pourquoi l'éducation et l'inclusion financière ont acquis à l'échelle mondiale une importance que démontre l'implication des acteurs. Les études montrent que beaucoup trop d'utilisateurs des services financiers n'ont pas la connaissance minimale nécessaire, même dans les pays développés, ce qui explique, en partie le surendettement, ou les mauvais placements. En outre certains publics fragiles n'ont pas un accès facile aux services financiers de base et méritent un appui spécifique, voire l'acquisition de compétences de base, c'est ce qu'on appelle l'inclusion financière.

Le G20 en a fait un de ses thèmes de travail. La création, en décembre 2010 à Séoul, du Partenariat mondial pour l'accès aux services financiers de base¹ a été suivie d'une analyse des stratégies nationales pour l'éducation financière, présentée en septembre 2013 à Moscou². Première des institutions internationales à s'être investie sur ces sujets, l'OCDE a mis en place depuis 2008 un réseau international pour l'éducation financière³, dont les experts se réunissent deux fois par an. Tirant un

¹ Le Partenariat mondial pour l'accès aux services financiers de base (GPFI) met en œuvre le Plan d'action pour l'Inclusion Financière adopté à Séoul en décembre 2010 par les chefs d'Etat membres du G20.

² « Promouvoir des stratégies nationales d'éducation financière », G20/OCDE, Moscou, 5 septembre 2013

³ Le réseau international de l'OCDE (INFE) compte aujourd'hui 107 pays membres et 240 institutions publiques.

premier bilan de ces expériences, un nouveau rapport de la Banque mondiale publié en novembre 2013 établit la marche à suivre pour favoriser une inclusion financière responsable, et promeut une meilleure connaissance des questions financières de la part des consommateurs.⁴ La Banque Africaine de Développement a produit de même un rapport complet sur ce sujet, publié en décembre 2013⁵.

Aujourd'hui, 45 pays (dont 14 du G20) ont adopté une stratégie spécifique pour l'éducation bancaire et financière. Les initiatives de la société civile sont extrêmement nombreuses. Associations de consommateurs, organisations non gouvernementales et réseaux sociaux sont très actifs dans des programmes diversifiés (sensibilisation aux choix bancaires, éducation financière, gestion budgétaire, lutte contre le surendettement, etc.). Le monde bancaire et financier participe du foisonnement de ces initiatives, le plus souvent en collaboration avec les ONG. Les fédérations professionnelles⁶ sont impliquées, et les établissements bancaires mettent en place ou soutiennent de nombreuses initiatives. L'accès aux technologies nouvelles, comme les systèmes de banque mobile en Afrique, est par exemple un vecteur de l'éducation et de l'inclusion financière.

Pour tous les publics, mais en particulier les jeunes, les femmes, les migrants, les créateurs d'activités et d'entreprises, et les publics fragiles, l'éducation bancaire, économique et budgétaire peut avoir des incidences multiples, dont la possibilité d'une inclusion économique maîtrisée.

Pour faire face à ces défis, tous les enseignements tirés des initiatives existantes démontrent de l'importance de travailler en réseau et en partenariat ; il est nécessaire d'articuler de façon étroite les acteurs de terrains, les autorités publiques de l'éducation et le milieu professionnel bancaire et financier.

C'est à la poursuite et au développement de ce partenariat public privé qu'appelle de ses vœux l'Union Bancaire Francophone (UBF)⁷, qui a choisi de faire de l'éducation bancaire le thème de sa deuxième Conférence le 4 avril 2014 à Bruxelles.⁸

⁴ « Rapport 2014 sur le développement financier dans le monde : l'inclusion financière », Banque Mondiale

⁵ « L'inclusion financière pour une croissance durable et inclusive en Afrique », BAD, 9 décembre 2013

⁶ La Fédération Bancaire Européenne (FBE) a créé un groupe de travail sur l'éducation bancaire.

⁷ L'UBF regroupe les Associations bancaires d'Algérie, Belgique, Bénin, Canada, Cameroun, RD Congo, Côte d'Ivoire, France, Liban, Luxembourg, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Suisse, Tunisie, Fédération des associations bancaires de l'UEMOA, Union des Banques Arabes, Fédération des Associations Bancaires d'Afrique Centrale, Union des Banques Maghrébines; Observateurs : Organisation Internationale de la Francophonie, UEMOA. Voir en annexe la présentation de l'Union bancaire francophone

⁸ Voir en annexe le programme de la Conférence de Bruxelles sur l'Education Financière

II - Les recommandations de la conférence UBF de Bruxelles : l'éducation financière, une priorité pour un partenariat entre acteurs public et privés

Dans le cadre de la conférence du 4 avril 2014 à Bruxelles, ces recommandations ont pour vocation de soutenir l'effort déjà largement engagé en matière d'éducation financière, envers les jeunes, les populations fragiles, et aussi les entrepreneurs des TPE et des PME.

- Recommandation n°1 : mettre en place dans chaque pays des stratégies pour l'éducation financière

Il s'agit de développer la compréhension par chacun du monde économique et financier dans lequel il vit. Cet objectif global peut et doit s'inscrire dans une stratégie nationale, régionale ou locale, selon l'organisation institutionnelle de chaque pays. Le processus même de co-construction d'une telle stratégie permet la rencontre et les échanges entre tous les acteurs, indispensables à une mobilisation concertée. L'OCDE notamment promeut le développement de telles stratégies et organise les échanges entre pays.

La conférence UBF de Bruxelles appelle à la poursuite des efforts en matière de développement et de mise en place de ces stratégies pour l'éducation financière.

- Recommandation n°2 : intégrer l'éducation financière dans les programmes scolaires

Toutes les enquêtes et les analyses des spécialistes confirment le rôle central de l'école. L'école touche tous les citoyens au moins pendant une période de leur vie. De surcroit, les enfants sont souvent d'excellents acteurs de transmission de la connaissance au sein de la cellule familiale. Il ne s'agit pas de tenter de transformer les élèves en experts financiers. Mais l'objectif pourrait être de proposer un parcours pédagogique permettant à un jeune qui quitte l'école à 18 ans de :

- pouvoir gérer son budget;
- comprendre le fonctionnement d'un compte bancaire et les moyens de paiement;
- comprendre les principes du crédit et de l'épargne.
- être capable de créer et gérer une entreprise

La conférence de Bruxelles fait appel aux Ministères de l'Education pour poursuivre les efforts engagés en ce sens, et notamment pour:

- Intégrer l'éducation bancaire et financière dans les programmes scolaires dès 6 ans et jusqu'à 18 ans;
- Sensibiliser les enseignants aux enjeux de ces apprentissages,

- Promouvoir la mise en place de passerelles entre milieu scolaire et milieu professionnel bancaire, et permettre des interventions dans les classes (du type Journée ou Semaine de l'argent.)

- **Recommandation n°3 : intégrer l'éducation financière dans les travaux hors l'école**

Les jeunes qui n'ont pas eu accès à l'école, ou qui sont en décrochage scolaire sont aussi à prendre en considération. Déscolarisés ou en échec scolaire, ils peuvent être assez vite en insuffisance de qualification pour obtenir un travail. Il faut que les stratégies mises en place pour l'éducation financière les prennent également en compte et leur permettent, via les acteurs sociaux de proximité, et les dispositifs du type Ecoles de la Deuxième Chance, d'acquérir les compétences de base pour gérer au mieux leur budget, et leur relation avec leur banque quand ils sont bancarisés.

- **Recommandation n°4 : développer des actions spécifiques pour les publics sensibles**

Les personnes en situation précaire ont un risque accru de rencontrer des difficultés pour accéder aux services bancaires et dans la gestion de leur budget. Le chômage, la maladie, la baisse de revenu et tous les accidents de la vie sont des causes majeures de fragilisation budgétaire. La pratique démontre qu'il est particulièrement malaisé de s'extraire d'une spirale de dégradation, si la situation des personnes ne s'améliore pas. Il faut s'efforcer d'éviter de telles situations en mettant en place des actions pédagogiques sur la gestion de l'argent, et en activant les mécanismes de prévention le plus tôt possible.

La Conférence UBF de Bruxelles appelle à :

- Travailler avec les acteurs sociaux et les associations spécialisées dans l'éducation et la sensibilisation des publics fragiles ;
- Intégrer systématiquement dans les programmes d'éducation financière une réflexion ciblant particulièrement les populations présentant des risques, notamment d'exclusion financière ;
- Mettre en place un suivi particulier de ces populations fragiles.

- **Recommandation n°5 : développer un partenariat spécifique entre les acteurs publics et privés**

La mise en œuvre des stratégies de sensibilisation et d'éducation financière dans chaque pays requiert la contribution de multiples acteurs et leur collaboration étroite. Différentes formes d'association entre acteurs publics et privés sont nécessaires pour donner corps aux orientations publiques, les maintenir dans le temps, en assurer le suivi et l'évaluation.

La conférence UBF de Bruxelles fait appel aux secteurs publics et privés pour poursuivre les différentes formes de partenariats établis pour la sensibilisation et l'éducation financière. La conférence appelle de ses vœux la tenue d'une réflexion particulière pour faire mieux connaître, dans le monde francophone, les expériences, les modèles et les exemples de mise en œuvre de partenariat entre le public et le privé dans le domaine de l'éducation financière.

III - L'UBF s'engage pour l'éducation financière

L'Union bancaire francophone de son côté poursuivra le travail mis en place, en amont de la conférence de Bruxelles, d'identification des experts, des projets et des programmes de référence au sein de son réseau.

L'UBF s'engage notamment :

- à permettre la mise à disposition et l'échange de contenus francophones développés par ses membres en matière d'éducation financière ;
- à organiser en son sein les échanges de bonnes pratiques en matière d'éducation financière ;
- à promouvoir la mise en relation des fédérations bancaires nationales ou régionales membres avec les principales institutions présentes sur leur territoire;
- à mobiliser son réseau pour la construction et la qualification de partenariats opérationnels en matière d'éducation financière ;
- à être force de proposition auprès de l'OIF pour faire de l'éducation financière un des domaines de la future Stratégie économique de la Francophonie qui sera adoptée par les chefs d'Etats et de Gouvernements à Dakar les 29 et 30 novembre 2014.

L'UBF s'engage enfin à construire un système de suivi des avancées en matière d'éducation financière de ses membres, et à en rendre compte, à l'occasion de chacune de ses conférences.